

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 6 (1933)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union Suisse pour l'Amélioration du Logement : rapport des Sections pour 1932 : Section de Bâle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logements vacants.

Le graphique précédent, établi pour montrer la proportion des logements vacants depuis 1915, est des plus instructifs. Il faut tout d'abord admettre que le chiffre de 1 % de logements vacants correspond à un marché normal des logements. Ce n'est guère qu'à partir de 1931 que le pourcentage des logements vacants augmente sensiblement. En 1932, il n'a pas encore atteint la proportion qui était de 6 % en 1915, mais on peut estimer que, déjà au cours de cette année, on atteindra et dépassera peut-être même ce pourcentage de logements vacants.

Si, malgré tout, les constructeurs n'ont pas arrêté complètement leur activité, c'est parce que les locataires délaissement de plus en plus les anciennes

maisons sans confort et demandent des appartements avec de larges baies, balcons, chauffage central et service d'eau chaude général. L'entreprise de bâtiments, en poursuivant actuellement son activité, contribue à la baisse des loyers qui se fait sentir à Genève seulement depuis le commencement de cette année. Cependant, on peut prétendre que le niveau actuel des loyers permet encore à l'entreprise privée de construire dans des conditions relativement favorables, et l'arrêt de la construction annoncé par certains spéculateurs est loin d'être un fait acquis.

L'étude de ces chiffres pourra inciter ceux de nos lecteurs que la question intéresse à tirer d'autres conclusions sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui.

Nos jardins.

Pendant le mois écoulé, la plupart des semis faits au printemps ont été récoltés, et dans nos jardins, de nouvelles planches sont libres. On procédera donc à de nouveaux semis et plantations, afin d'assurer à nos ménages des récoltes successives.

Dès le début d'août et jusqu'en septembre, on sème des *épinards* en ligne ou à la volée. Parmi les meilleures variétés qui conviennent pour cette saison, nous recommandons: *Ch. vert de Many*, *géant d'hiver* et *monstrueux de Viroflay*.

Vers le 10 août, on fait un semis de *mâche*; ce premier semis se fait à exposition demi ombragée, par exemple dans les carrés de tomates ou sous le feuillage de choux-fleurs. Les graines sont recouvertes par un simple ratissage et ensuite on plombe fortement. C'est lorsqu'elle est semée de cette façon que la mâche lève le mieux.

Jusqu'au 15 août on peut semer des navets, mais en ayant soin de choisir des variétés hâtives telles que *N. de Milan rouge plat hâtif* ou *demilong blanc, race Marteau*.

Cette année, les *oignons* ne paraissent pas être de bonne conservation; il faut donc, sans tarder, semer des oignons blancs; on peut le faire jusqu'au 15 août. On les repiquera en octobre et on les récoltera le printemps prochain. On sème en terre riche bien ameublie, mais en évitant une fumure au fumier frais. On recouvre les graines au larron, on plombe et on paille si la sécheresse se prolonge.

En août, on sème du *persil*, du *cerfeuil*, de la *chicorée amère*, du *cresson alénois*. Ces différents légumes peuvent se mettre dans un endroit ombragé.

Les amateurs qui ont l'habitude d'élever leurs plants pour l'hivernage sèment des *laitues pommeées* et *romaines*, *choux blancs pointus*. Le semis

se fait vers la fin du mois d'août, et on plante en octobre-novembre. En petite culture, lorsque l'on soigne les plantations, on obtient une bonne réussite.

Au début du mois, il est encore temps de planter des *choux frisés à pied court de Plainpalais*. Les *choux-fleurs Brocolis* se plantent à 50 ou 60 cm. distance en tous sens, au fond d'une raie faite au sarclor ou avec le fossoir plat. Il faut assurer votre provision de *chicorées scaroles* pour l'hiver; on les met en terre jusqu'à fin août. On peut encore planter des *laitues pommées* pour l'automne, mais en ayant soin de choisir des variétés qui résistent à la rouille, telles que *L. Gloire de Nantes*, *verte des Marais*, *brune percheronne*, etc. Jusqu'à la fin du mois, on peut encore planter des *poireaux* pour le printemps prochain.

Les *fraisiers à gros fruits* se mettent en place dans le courant d'août. En petite culture, on plante à 60 cm. entre les lignes et 25 à 30 cm. dans la ligne. On plante au fond d'une petite raie, mais en ayant soin de ne pas enterrer le cœur des plantes. Il faut avoir soin de renouveler les planches de fraisiers avec des plantes provenant d'une autre région ou d'un sol différent.

On dégarnit la base des plantes de *tomates* en coupant les feuilles sèches et on éclaircit le *fenouil* pour éviter qu'il ne s'étoile.

En août, on fait des boutures de *géranium* que l'on repique dans de la terre franche mélangée avec un peu de sable; de même les *œillets remontants*. Les personnes qui s'intéressent à la culture des *chrysanthèmes* doivent, à cette saison, vouer tous leurs soins à l'ébourgeonnement, avec arrosage aux engrangements liquides, et à la lutte contre les maladies cryptogamiques.

D.

Union Suisse pour l'Amélioration du Logement.

Rapport des Sections pour 1932 (suite de la page 46).

Généralité.

En 1932, le Comité s'est également occupé de la question des caisses d'épargne de construction et nos représentants au Comité Central de l'U. S. A. L.

Section de Bâle.

avaient demandé que cette question fût traitée à l'assemblée générale de l'Union. Un membre de notre Société, M. Th. Hummel, avait présenté un travail d'ordre scientifique à notre Comité, sur « la

dynamique des prix du terrain à Bâle depuis 1869 », en priant notre Société d'étudier la question d'une aide financière pour l'édition de cet ouvrage. Notre Comité a examiné cet ouvrage et arriva à la conclusion qu'il ne pouvait participer à cette édition, parce que la présentation à tendance polémique des problèmes étudiés ne pouvait pas être entièrement approuvée. Le Comité avait décidé de faire imprimer la conférence de M. l'administrateur central E. Zulauf, tenue aux Comités sur les bases financières et la comptabilité des Sociétés coopératives et de la distribuer à tous les membres du Comité des sociétés coopératives.

Comité.

Le Comité a eu 4 séances. Il a fait examiner par une sous-commission la question de l'économie des constructions en bois. Cette commission avait pour tâche d'examiner si dans l'intérêt des diminutions de loyers la construction de maisons en bois était économique et désirable. Le résultat des recherches et discussions de cette commission fut transmis au Comité avec l'avis qu'actuellement la construction en bois ne peut être recommandée au point de vue économique à Bâle.

Fiduciaire.

Le réviseur de la Société Coopérative de Consommation a fonctionné comme contrôle fiduciaire de la Société. Le Comité verrait avec satisfaction toutes les Coopératives d'habitation donner leurs comptes au contrôle de notre Société, afin que ce contrôle et les rapports se fassent sur des bases uniformes.

Comité central.

La part de fr. 44,000.— du fonds de roulement fédéral déjà mise à la disposition de notre Section a été mise à la disposition de la Coopérative Eglisee pour la seconde étape de construction.

Finances.

Les comptes de 1932 sont clôturés par un excédent de 650 fr. 55.

Conférences.

A l'assemblée générale du 29 avril 1932, le président de notre Société présenta une conférence sur une question de droit pour les Coopératives. Le conférencier parla du droit des Coopératives dans le nouveau projet du Code des Obligations et examina dans le détail jusqu'à quel point le législateur a réussi à ancrer dans ce nouveau droit les principes de la coopération, en facilitant ainsi le développement des vraies sociétés coopératives, ce qui n'était pas dans le cas dans les dispositions actuelles.

Cours pour membres de Comité.

Les 7, 8 et 9 mars furent consacrés à un cours pour membres de comité, avec les sujets suivants: 1. Théorie des Coopératives. — 2. Questions techniques. — 3. Administration des Sociétés coopératives.

ratives d'habitation. Ce cours fut suivi avec zèle et nous projetons de reprendre périodiquement ce genre d'enseignement.

Discussions.

Le 30 janvier 1933, nous avions invité les Comités des Coopératives à une discussion sur la question: Formation du prix des loyers et frais d'entretien dans les Coopératives d'habitation, par deux conférenciers: MM. F. Kugler et E. Arnold. Une nombreuse participation anima cette soirée, et après une longue discussion sur la question des frais d'entretien, l'assemblée décida à une grande majorité de recommander aux coopératives de ne pas charger les coopérateurs qui sont depuis plus de cinq ans dans un logement de leur société des frais d'entretien courants.

Normalisation des statuts et baux.

Les normes établies par le Comité ont été mises à la disposition des sociétés au commencement de 1932 et trouveront leur application pour des révisions de statuts ou lors de la fondation de nouvelles sociétés.

Construction et administration des habitations coopératives. Normalisation et propagande.

La Coopérative Eglisee a construit en 1932 une seconde étape de 28 maisons familiales. Sur l'initiative de notre Société se créa en décembre 1932 la Coopérative « Am Hackberg », qui construisit 12 logements de 2, 3 et 4 chambres, dans une maison collective, ainsi que 18 maisons familiales de 3 et 4 chambres. Ces constructions furent entreprises en mars 1933.

Notre Comité a présenté au Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville la demande de mettre à disposition des Coopératives une partie des terrains « Sandgrube » pour la construction de maisons coopératives. Une commission de trois membres du Comité fut chargée de s'occuper de cette affaire.

Le Comité a examiné la question de la normalisation de parties de constructions et chargea quatre architectes de l'étude de cette question. La proposition pour les portes normales est terminée et il est prévu la normalisation d'autres éléments de construction.

La question de l'impression d'une brochure sur logements salubres par les Coopératives d'Habitation est examinée, car le Comité estime qu'il est un devoir de notre organisation d'éclairer le public sur le logement salubre et coopératif.

L'échange annuel de comptes-rendus, de bilans, etc. entre les sociétés par notre secrétariat a fait ses preuves.

Section de St-Gall.

Comparé à la faible activité des années d'après-guerre, le rapport peut consigner maintenant un renouveau sensible. Dans l'année 1932, on peut consigner un total de 136 nouveaux logis de 32 maisons familiales. 40 logements ont disparu par